

# Elaboration et perspective de mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation « Vals d'Authion et de Loire » (TRI Angers-Authion- Saumur)

Délibération n° 17-06-B

Date de la convocation : 12 janvier 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
- M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
- M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
- M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
- M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
- M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique)
- M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
- Mme Jennifer DA SILVA (Bourges)
- M. Jean-Louis DEMOIS (Angers Loire Métropole)
- M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
- M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
- M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique)
- Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
- M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
- M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
- M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)
  
- M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
- M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
- M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Bernard SAUVADE
- M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE
- M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
- M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Bernard PALPACUER
- M. Pierre LEFORT (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à M. Freddy HERVOCHON
- M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Christian CHITO
- Mme Chantal REBOUT (Blois) à Mme Stéphanie ANTON
- M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
- M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Jean-Louis DEMOIS

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,
- vu la délibération n°13-120 du Comité Syndical du 4 octobre 2013 relative à la gestion du risque inondation sur le bassin de la Loire,
- vu la délibération n°14-141 du Comité Syndical du 11 décembre 2014 relative au copilotage par l'Etablissement de la stratégie locale de gestion du risque inondation des vals d'Authion et de Loire,
- vu l'arrêté préfectoral 2015-002 du 26 août 2015 relatif à la gouvernance de la stratégie locales inondation du TRI Angers-Authion-Saumur,

**décide**

**Article un**

De donner un accord de principe favorable à la poursuite de l'intervention de l'Etablissement en phase de mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation des vals d'Authion et de Loire, via le portage et l'animation d'un PAPI sur ce secteur.

**Article deux**

De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.


**Le Président  
de l'Etablissement public Loire**

**Daniël FRECHET**

Date de transmission  
à la préfecture : **23 FEV. 2017**

Date d'affichage : **24 FEV. 2017**

Certifié exécutoire :

  
Le directeur général des services  
**Jean-Claude EUDE**

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA REGION CENTRE LE  
**23 FEV. 2017**  
S. G. A. R.

**N° 0130**